

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 12 AVR 2023
ID : 971-219711058-20230330-162023-DE

Session Ordinaire du 30 MARS 2023

Délibération affichée

Le 12 AVR 2023

Effectif du Conseil : 33
Présents : 18
Absents et Excusé(es) : 09
Procuration(s) : 06

N° d'ordre : 16/2023

Domaine d'intervention : 7.5/Subventions

L'an deux mil vingt-trois et le Jeudi trente du mois de Mars , à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-quatre Mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 24 Mars 2023.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 2^{ème} Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 5^{ème} Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 6^{ème} Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 7^{ème} Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 8^{ème} Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 9^{ème} Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre , 9^{ème} Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme LACROIX Jenia ; - M. REJON Philippe ; - Mme OUSSÉLIN Johanna, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : - M. RUART Alex, 4^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. BOYAU Alex) ; - Mme LESTIN Léna (procuration donnée à Mme LYSIMAQUE Maguy) ; - M. TABAR Patrice (procuration donnée à M. MARCEL Didier) ; - Mme NIRRELEP-MONLOUIS Maddly (procuration donnée à M. ATALLAH André) ; - M. PERAIN Franck (procuration donnée à Mme LACROIX Jénia) ; - M. GEOFFROY Luidji (procuration donnée à M. ISSA Jean-François)

ABSENTS : Mme LAQUITAINÉ Liliane ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE-SALZÉDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - M. BROLIRON Jean-François ; - Mme MONGE Dunia (Conseillers Municipaux).

Les 18 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie , a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION AUTORISANT LE PROJET DE MISE EN SECURITE DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023 - DELIB N° 16/2023 - REF : 7.5/Subventions
« DELIBERATION AUTORISANT LE PROJET DE « MISE EN SECURITE DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE »

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle que depuis quelques années, la numérisation des services et la dématérialisation se sont accrus dans notre collectivité, afin d'améliorer l'efficacité des procédures en interne et ainsi assurer un service public acceptable.

Cependant, notre cyber sécurité qui protège notre système d'information est très vulnérable au regard des risques encourus : piratage, hameçonnage et rançonnement.

Face à ces risques, la Ville de Basse-Terre peut à tout moment perdre la maîtrise des données dématérialisées.

Cette menace plane tous les jours sur notre réseau dans le contexte de cyber attaque
Il est donc impératif de sécuriser notre système informatique.

Le coût total de cette opération est de 57.356,12 € dont les modalités de financement se répartissent comme suit :

<i>Postes de dépenses</i>	<i>Montants HT</i>	<i>Financiers</i>	<i>Montants HT</i>
Acquisition de serveurs Infrastructure	38 106,27	Conseil Régional	17 206,00
Migration des bases de données	19 249,85	Ville de Basse- Terre	40 150,12
TOTAL	57 356,12	TOTAL	57 356,12

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le courrier de demande subvention de la ville de Basse-Terre au Conseil Régional du 24 octobre 2022;

VU le courrier de réponse du Conseil Régional du 21 novembre 2022 ;

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRES en avoir délibéré,

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023 - DELIB N° 16/2023 - REF : 7.5/Subventions
 « DELIBERATION AUTORISANT LE PROJET DE « MISE EN SECURITE DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE»

DECIDE A L'UNANIMITE

SOIT 24 VOIX dont 6 PROCURATIONS : (RUART Alex - LESTIN Léna ; - TABAR Patrice ; - NIRRELEP-MONLOUIS Maddy ; - PERAIN Franck ; - GEOFFROY Luidji).

ARTICLE 1 : DE VALIDER le projet de « mise en sécurité l'infrastructure informatique » tel que présenté à l'exposé des motifs visé ci-dessus, conformément aux modalités du tableau ci-après :

<u>Postes de dépenses</u>	<u>Montants HT</u>	<u>Financiers</u>	<u>Montants HT</u>
Acquisition de serveurs Infrastructure	38 106,27	Conseil Régional	17 206,00
Migration des bases de données	19 249,85	Ville de Basse-Terre	40 150,12
TOTAL	57 356,12	TOTAL	57 356,12

ARTICLE 2 : DE VALIDER le plan de financement de ce projet selon les modalités du tableau ci-après :

<u>Postes de dépenses</u>	<u>Montants HT</u>	<u>Financiers</u>	<u>Montants HT</u>
Acquisition de serveurs Infrastructure	38 106,27	Conseil Régional	17 206,00
Migration des bases de données	19 249,85	Ville de Basse-Terre	40 150,12
TOTAL	57 356,12	TOTAL	57 356,12

ARTICLE 3 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Fait à Basse-Terre, le 31 Mars 2023

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

11 AVR 2023

L'affichage et/ou la publication le

12 AVR 2023

Et/ou la notification le



Maire,

[Signature]

André ATALLAH



Le Maire

[Signature]

André ATALLAH